



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 35/2011
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Mme Fabienne Despot
"Comment consolider les actions en faveur
de la mobilité à deux roues?"**

Séance de la commission :

**lundi 19 décembre 2011, à 19h
Hôtel de Ville, salle N° 6**

Vevey, le 1^{er} décembre 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2009, Mme Despot a déposé un postulat intitulé « Comment consolider les actions en faveur de la mobilité à deux roues ? ».

Dans son postulat, Mme Despot salue les mesures prises par la Municipalité pour promouvoir la mobilité douce.

Sont cités : le lancement du service Vevey-Roule et l'action qui consiste à subventionner l'achat de vélos électriques.

Pour compléter son propos, Mme Despot rappelle l'existence du plan directeur des énergies dans lequel il est prévu d'aménager et de mettre en réseau des cheminements piétonniers et des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire communal.

En conclusion, la Municipalité est appelée à s'occuper prioritairement, parmi ses tâches concernant le réseau routier, à développer et à entretenir un réel réseau cyclable.

Se basant sur le Plan de Mobilité et d'Urbanisme intégré (PMU), la Municipalité se détermine de la façon suivante :

1) Le PMU, sa philosophie

Selon le rapport du 16 mai 2011 du Plan de Mobilité et d'Urbanisme intégré (PMU) de la ville de Vevey, la Municipalité entend continuer non seulement à intégrer les infrastructures dans l'espace public, mais aussi à valoriser ce dernier en visant une haute qualité environnementale. Il s'agit pour cela de favoriser la ville des courtes distances et par conséquent un modèle de mobilité **combinant transports publics et mobilité douce**.

Un schéma de mobilité douce est proposé par le groupement des consultants MRS, Van de Wetering et Transitec. L'actuel schéma de principe, **centré sur le partage et la convivialité entre les différents usagers de l'espace urbain**, sera renforcé et valorisé.

L'Office de l'urbanisme veillera, pour toute réalisation urbaine, à son application concrète.

L'image directrice du PMU servira de base pour mener des actions ciblées et cohérentes.

2) Les mesures concrètes

Les trois aspects principaux de la gestion consistent à : améliorer le réseau de la mobilité douce, offrir des facilités de stationnement pour les cycles, promouvoir la mobilité douce (subvention de la Municipalité à l'achat de vélos électriques et diffusion d'information etc.).

Dans les années à venir, les quatre quadrants de la Croix de Vevey seront beaucoup mieux reliés grâce à de nouveaux projets d'articulation autour des centralités comme la gare et la Grande Place.

Au centre-ville de Vevey, le nouveau schéma de mobilité va proposer le partage plutôt que la sectorisation entre les différents usagers dans la mesure où celle-ci peut au contraire induire des dangers lors du croisement des flux. A terme, la requalification des rues commerçantes comme la rue de Lausanne et la rue du Simplon permettra de réduire l'impact du flux automobile, l'espace partagé valorisera ainsi ce tronçon historique.

De nouveaux emplacements de stationnement pour les cycles seront installés à proximité des arrêts TP, des centralités comme la gare et des grands générateurs.

3) Les projets de réaménagement de l'espace public

L'Office de l'urbanisme veillera à ce que l'amélioration des conditions des piétons et des cyclistes en ville se fasse en cohérence avec la qualité de l'espace urbain. Désormais, chaque opération du renouveau urbain devra intégrer la stratégie de l'espace partagé souhaité par la Municipalité. L'espace urbain sera au centre des préoccupations et deviendra générateur de rencontre et de convivialité entre les différents modes de déplacements.

Les constructions en cours et projetées dans le quartier de Plan-Dessus vont dynamiser l'axe nord-sud de la Croix de Vevey. Les passerelles projetées au droit de la rue des Moulins, de la rue des Tilleuls et de la rue des Marronniers permettront de relier la rive droite et la rive gauche de la Veveyse.

Le secteur industriel des Bosquets une fois valorisé, de nouvelles liaisons piétonnes et cyclistes seront aménagées pour accéder à la gare.

Rue Louis-Meyer

Le tronçon est de la rue Louis-Meyer, entre la salle del Castillo et les Galeries du Rivage, est dévolu au stationnement et aux activités récréatives des écoliers.

Le tronçon ouest, à sens unique pour les automobilistes, ne présente pas une qualité suffisante pour les cyclistes.

Dans l'ensemble, la rue est morcelée et incohérente sur sa longueur.

L'enjeu principal consistera à repenser son rôle en relation avec la Grande Place, le projet du Jardin du Rivage et le quai de la Veveyse.

A terme, le tronçon est devrait être davantage dédié à l'usage des promeneurs et des visiteurs, alors que le tronçon ouest devrait être réaménagé en espace partagé : présence de logements et de l'école.

Avenue du Général-Guisan

L'avenue du Général-Guisan, artère très passante, fait partie de l'axe est-ouest de la ville. Actuellement, les cyclistes sont vulnérables malgré le marquage au sol aménagé pour eux. A terme, l'avenue du Général-Guisan doit être repensée et réaménagée en boulevard urbain, son profil sera complètement redessiné pour donner une image attractive de l'entrée ouest de la ville. Le réaménagement récent, entre la poste principale et le bâtiment Midi-Coindet a permis d'améliorer le confort des piétons et des cyclistes. A terme, ce tronçon pourrait se transformer en espace partagé, avec priorité aux piétons et aux cyclistes.

Aujourd'hui, les piétons et les cyclistes qui arrivent du nord par le passage sous voies, utilisent la traversée piétonne pour accéder aux centres commerciaux Saint-Antoine et Midi-Coindet.

L'accès sera requalifié dans le cadre du réaménagement de l'interface de la gare, en lien avec celui de la place et la création des nouveaux accès aux quais.

Ces points sont illustrés ci-après.

Rue Louis-Meyer d'est en ouest



1) L'espace devant la salle del Castillo, actuellement utilisé comme parking en prolongation de celui de la Grande Place sera requalifié lors de la rénovation de la salle del Castillo et/ou dans le cadre du réaménagement de la Grande Place.



2) La terrasse du restaurant « Le National » situé en retrait de la rue Louis Meyer et en face de la salle del Castillo possède une qualité paysagère à compléter en lieu et place du parking existant. Le réaménagement de la rue à l'occasion de la rénovation de la salle del Castillo tissera davantage de relation avec l'espace extérieur privé de ce café et donnera à ce tronçon une cohérence avec la salle del Castillo.



3) Le bâtiment des Galeries est un exemple de l'architecture moderne à Vevey. Aujourd'hui, la circulation est interdite entre le bâtiment et le jardin du Rivage. L'aspect actuel tout minéral va être totalement modifié lors du nouvel aménagement du jardin du Rivage. Les emplacements pour les poubelles et les bacs seront supprimés et relocalisés. Ce tronçon de la rue Louis-Meyer piétonnier, sera intégré à l'espace du jardin du Rivage.



4) Le tronçon ouest de la rue Louis-Meyer est actuellement un espace tranquille et résidentiel. La circulation des véhicules motorisés est limitée à la vitesse de 30km/h. C'est un endroit idéal pour créer une zone de partage en donnant la possibilité aux vélos de mieux circuler à double sens au lieu d'emprunter la rue du Torrent, beaucoup plus passante. Une récente étude dans la région de Bruxelles démontre que c'est beaucoup moins dangereux pour les cyclistes de rouler à contre sens dans les zones limitées à 30 km/h que de circuler avec les automobiles sur la chaussée roulante commune à 50km/h. Le marquage actuel donne aux vélos une largeur de circulation insuffisante entre le stationnement et la chaussée. Dans le nouvel aménagement, toute la largeur de la rue doit être ouverte à la circulation des vélos avec une indication très claire au sol sur la priorité des piétons et cyclistes sur les automobilistes.



5) Le dernier tronçon de la rue Louis-Meyer est contigu à la cour de l'école. Cet espace doit devenir plus convivial en rendant fluide la transition entre la cour de l'école, la rue et les logements. Le marquage au sol de la piste cyclable très étroite ne correspond pas au besoin de circuler à double sens pour les vélos. Le stationnement linéaire, sans interruption, crée une barrière dans cette rue tranquille et à l'échelle humaine. Un nouveau principe d'aménagement sera étudié dans cette perspective.



6) Selon la même étude menée dans la région de Bruxelles, c'est à la sortie des contresens que la possibilité de conflits est la plus importante. D'où l'utilité de marquer les sens unique limités (SUL) jusqu'au milieu du carrefour. Les croisements dans les contresens cyclables ne sont quant à eux pas dangereux pour autant qu'il existe un bon contact visuel entre le cycliste roulant à contresens et l'automobiliste.

Avenue du Général-Guisan



1) Le tronçon de l'avenue du Général-Guisan entre la poste et les centres commerciaux a été réaménagé récemment, ce qui a permis à de nombreuses terrasses de café de s'installer sur l'espace de l'avenue. Actuellement la traversée piétonne assez large et généreuse entre le centre commercial Saint-Antoine et la poste, garantit la sécurité des piétons et des cyclistes. Il n'est pas nécessaire de séparer encore ces deux flux. Les cyclistes doivent être incités à descendre de leurs vélos pour traverser l'avenue. La présence de la trémie du parking Midi-Coindet rend potentiellement compliquée une deuxième traversée. Les cyclistes venant du passage sous voies peuvent soit emprunter le giratoire soit utiliser le passage existant.



2) Le tronçon ouest de l'avenue du Général-Guisan ainsi que l'entrée de ville par ce même axe restent à reconsidérer. Actuellement, de nombreuses contre-allées et sorties de parkings privés coupent le trottoir, résultat de la gestion non coordonnée des immeubles et des commerces qui privilégie l'accès des automobiles au confort des piétons. A terme, cette avenue doit être transformée en boulevard urbain avec davantage d'espace pour les piétons et les cyclistes. Des zones refuges doivent être prévues pour ces derniers qui circulent actuellement sur la chaussée roulante. Au croisement des flux, les ponctuations doivent être redessinées en cohérence avec les passages piétons pour redonner à la rue une échelle humaine et améliorer le confort des piétons et des cyclistes.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis no 35/2011, du 1^{er} décembre 2011, en réponse au postulat de Mme Fabienne Despot « Comment consolider les actions en faveur de la mobilité à deux roues ? »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Laurent Ballif


Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Laurent Ballif, Syndic